

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-1184 du 28/09/2023

Délégation de signature du 1^{er} septembre 2023

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – DIRCOFI SUD-OUEST

Direction de contrôle fiscal Sud-Ouest

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.

Personnels de direction.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-22-1204 du 20/09/2022

L'administrateur de l'État, chargé de la Direction spécialisée de contrôle fiscal Sud-Ouest ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

| Prénom NOM | Grade | Limite des décisions contentieuses | Limite des décisions gracieuses |
|--------------------------|--|---|--|
| Claude SORHOUEGARAY | Administrateur des Finances Publiques | Aucune limite | 200 000 € |
| Jean-Antoine CANQUE | Administrateur des Finances Publiques Adjoint | Aucune limite | 200 000 € |
| Pascal PERENNES | Administratrice des Finances Publiques Adjoint | Aucune limite | 200 000 € |
| Damien GALMICHE | Administrateur des Finances Publiques Adjoint | Aucune limite | 200 000 € |
| Thierry GLAJEAN | Administrateur des Finances Publiques Adjoint | Aucune limite | 200 000 € |
| Arnaud CRUNAIRE | Administrateur des Finances Publiques Adjoint | Aucune limite | 200 000 € |
| Romain HOBE | Inspecteur Principal des Finances Publiques | 180 000 € | 90 000 € |
| Sophie DELCAMP | Inspectrice Principale des Finances Publiques | 180 000 € | 90 000 € |
| Florence BEAUCHAGE-DINET | Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques | 180 000 € | 90 000 € |
| Christophe CHAILLÉ | Inspecteur des Finances Publiques | 90 000 € | 45 000 € |
| Thierry GAUTIER | Inspecteur des Finances Publiques | 90 000 € | 45 000 € |
| Carine MOREAU | Inspectrice des Finances Publiques | 90 000 € | 45 000 € |
| Corinne GUINGARD | Inspectrice des Finances Publiques | 90 000 € | 45 000 € |
| Nadine SANDRIER | Inspectrice des Finances Publiques | 90 000 € | 45 000 € |
| Anne FABRE | Contrôleur Principal des Finances Publiques | 90 000 € | 45 000 € |

1° à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite du seuil indiqué pour chacune d'entre elles ;

2° à l'effet de signer, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite du seuil indiqué pour chacune d'entre elles ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT

PATRICE VESPUCE

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756